

■ **Fondation rurale de prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité de l'UPF**, à Fri-bourg, CH-217-0170261-0, assurer la prévoyance professionnelle en faveur des ouvriers et employés dans l'agriculture et la viticulture, etc. (FOSC du 04.09.1989, p. 3661). La fondation est radiée d'office du registre du commerce du canton de Fribourg selon les dispositions des articles 88, 89 CC et 104 ORC.
Journal no 1938 du 27.04.2007
(03914092 / CH-217.0.170.261-0)